



<http://snapatsi.fr>



S
C
I
E
N
T
I
F
I
Q
U
E
S

CALENDRIER DE MISE EN PAIEMENT DE L'IPTS

L'administration nous informe du calendrier de mise en paiement de la nouvelle indemnité des personnels scientifiques.

Le paiement de la part fonctionnelle du régime indemnitaire au titre des mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre sera mis en place sur la paie de novembre 2014.

La prime exceptionnelle prévue pour prendre en compte ce nouveau dispositif sur le premier semestre sera versée aux agents sur la paie d'octobre 2014.

Nous attendons la circulaire d'application qui précisera pour chaque grade et chaque fonction le montant de la part fonctionnelle de cette nouvelle indemnité. Cette circulaire sera mise en ligne sur le site intranet de la DRCPN prochainement.

Rappelons qu'une part complémentaire liée aux résultats sera également versée annuellement aux agents.

Ce complément représente globalement **2%** du montant de l'indemnité.

Bureau National
01.55.34.33.20

**TOUJOURS INFORMER AVEC
LE SNAPATSI !**